

N° 12
18 NOV.
1999

Page 1
à 52

*L*BO

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA RECHERCHE
ET DE LA TECHNOLOGIE

NUMÉRO
SPÉCIAL

● ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

PRINTEMPS-ÉTÉ 2000

● PROGRAMME DES ÉCHANGES

ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

SOMMAIRE

FORMATION - ÉCHANGES

- 4 Programme des échanges (année scolaire 2000-2001) et des actions de formation à l'étranger (printemps-été 2000)
N.S n° 99-184 du 10-11-1999
NOR : MENE990246ON

SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER DANS LES DOMAINES LINGUISTIQUE ET CULTUREL

Séjours et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré et coordonnés par le bureau DESCO A10

Les stages identifiés par un * sont ouverts aux professeurs de toutes les académies, chargés dans les sections européennes des lycées, de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique.

- 10 Actions de formation destinées aux enseignants d'anglais
17 Actions de formation destinées aux enseignants d'allemand
22 Action de formation destinée aux professeurs d'arabe
23 Actions de formation destinées aux enseignants d'espagnol
27 Actions de formation destinées aux enseignants d'italien
28 Action de formation destinée aux enseignants de portugais
29 Action de formation destinée aux professeurs de russe

Stages de formation à l'étranger destinés aux instituteurs et professeurs des écoles, coordonnés par le bureau DESCO A10

- 30 Royaume-Uni
32 Allemagne
33 Espagne
33 Italie
34 Portugal

Formulaires de candidature

- 35 Formulaire de candidature aux stages de langues vivantes (printemps - été 2000).
- 37 Notice de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique, échanges franco-allemand, franco-espagnol de maîtres du premier degré.

ÉCHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS SUIVANTS

- 40 L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne.



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris -
Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranas - Rédacteur
en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Marquet - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Bruno Lefebvre,
Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications,
110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET
ABONNEMENTS : CNDPAbonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.
● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

P ROGRAMME DES ÉCHANGES ET DES ACTIONS DE FORMATION

N.S n° 99-184 du 10-11-1999

NOR : MENE9902460N

RLR : 601-2

MEN - DESCO A10 - DRIC A3

Texte adressé aux recteurs d'académie; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale; aux inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de langues; aux délégués académiques à l'enseignement technique; aux inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré; aux chefs d'établissement

■ La présente note de service, établie en concertation avec l'inspection générale de l'éducation nationale par les directions qui participent au financement ou à la coordination de ces activités (direction de l'enseignement scolaire, délégation aux relations internationales et à la coopération), présente l'ensemble des actions qui seront organisées, en l'an 2000, pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, désireux de participer à un programme d'échange ou à une action de formation à l'étranger. Ces différentes actions, dont les objectifs relèvent des domaines linguistique et culturel, contribuent à la formation continue des enseignants du premier et second degré et sont destinées prioritairement aux enseignants de langues. Elles doivent leur permettre d'acquérir par une relation directe avec des enseignants,

des familles et divers responsables, une meilleure connaissance des pays partenaires et d'enrichir significativement leurs pratiques d'enseignement. Elles ne sont pas conçues comme un support à la préparation d'un concours et sont par ailleurs distinctes des programmes européens (Socrates-Lingua, Socrates-Comenius).

Leurs modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les pays partenaires. Il convient donc que les intéressés, avant de s'engager dans un projet, soient particulièrement attentifs aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées et aux conditions de leur mise en œuvre.

1 - Séjours et actions de formation à l'étranger

La notice de candidature pour les séjours et actions de formation à l'étranger figure en pages 35 et 36 du présent Bulletin officiel, elle doit être nécessairement utilisée par tous les candidats et renseignée pour chacune des rubriques le plus précisément possible.

Les procédures de transmission, mises en place pour l'acheminement des dossiers jusqu'aux services de l'administration centrale, seront

explicitées ultérieurement dans une instruction technique spécifique, à l'attention des responsables académiques et départementaux.

En ce qui concerne les enseignants du second degré, tous les dossiers seront adressés au recteur, par la voie hiérarchique, pour le **15 décembre 1999**, qu'il s'agisse de stages à gestion académique ou nationale.

En revanche, seuls les dossiers de candidature aux stages à coordination nationale seront ensuite transmis par les services académiques, pour le **31 janvier 2000**, à la direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants (DESCO A10).

Il s'agit plus précisément, du stage de perfectionnement linguistique de Reading (2), réservé aux professeurs d'anglais enseignant en série L, du vingtième séminaire franco-allemand de formation mutuelle, du stage de formation de formateurs à Düsseldorf, du stage de perfectionnement linguistique et culturel du Caire, du quarante-troisième séminaire franco-italien de formation mutuelle, du stage de perfectionnement linguistique et culturel au Brésil et du stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou.

Il appartient aux responsables académiques et aux chefs d'établissement de veiller à la plus large diffusion de ces informations auprès des professeurs concernés.

En vue de la sélection des candidats, il est important que les recteurs recueillent les avis exprimés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et en tiennent compte. Je précise qu'il convient qu'un intervalle de trois ans au moins s'écoule avant d'accorder, aux mêmes enseignants, le bénéfice d'un nouveau séjour à l'étranger, l'objectif étant d'accroître la mobilité de tous les enseignants.

Je vous rappelle que pour accompagner la mise en place des sections européennes, certains stages destinés aux professeurs de langues vivantes, offrent depuis 1994, quelques places aux enseignants des sections européennes des lycées, chargés de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique.

En ce qui concerne les enseignants du premier degré, les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription, veilleront

à encourager les candidatures d'instituteurs et de professeurs des écoles, notamment celles motivées par le perfectionnement linguistique et l'immersion dans un pays étranger et/ou par des projets pédagogiques concernant le développement des langues vivantes à l'école.

Les dossiers de candidature seront adressés, pour le **15 décembre 1999**, aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui les transmettront, revêtus d'un avis motivé, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Afin d'éviter l'envoi à l'administration centrale d'un trop grand nombre de dossiers comptentenu du nombre de places offertes, je vous demande, **exclusivement pour les stages se déroulant en Royaume-Uni**, de ne transmettre à la direction de l'enseignement scolaire que les candidatures résultant d'une présélection effectuée par vos soins.

Les listes transmises seront établies suivant un ordre préférentiel et accompagnées des dossiers de candidature; elles parviendront au bureau DESCO A10 le **31 janvier 2000**, au plus tard.

Je souligne que la procédure concernant les autres stages du premier degré demeure inchangée. Toutes les candidatures seront transmises à la direction de l'enseignement scolaire pour le **31 janvier 2000**, revêtues des avis indispensables à leur sélection.

Les demandes formulées par les enseignants du premier ou du second degré, ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, pour le cas où le stage serait complet, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu à titre indicatif. En tout état de cause, il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

J'appelle votre attention sur le fait que les bénéficiaires des différentes actions de formation à l'étranger sont tenus de suivre l'intégralité du programme de stage et que les organismes de formation rendent compte à l'administration centrale de l'état des présences. Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent l'administration par téléphone et par écrit, dans les meilleurs délais. La participation aux séjours et actions de

formation à l'étranger entraîne l'obligation pour les stagiaires de renseigner un questionnaire d'évaluation qui leur sera adressé en temps utile.

2 - Échanges franco-européens de maîtres du premier degré

Les instructions qui suivent ont pour objectif de rappeler les caractéristiques des programmes d'échanges franco-européens, les modalités de leur déroulement et les procédures de recrutement des candidats.

Ces programmes doivent s'inscrire désormais dans le cadre de la généralisation, depuis la rentrée scolaire 1998-1999, de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire, priorité ministérielle réaffirmée dans la circulaire n°99-093 du 17 juin 1999 (publiée au B.O. n°25 du 24 juin 1999). La maîtrise des langues vivantes nécessite un accompagnement par la formation continue des instituteurs et des professeurs des écoles ; dans cet esprit, les échanges franco-allemand et franco-espagnol peuvent aider les départements à accroître leur potentiel de ressources.

A - Objectifs généraux des programmes d'échanges

Les objectifs des programmes d'échanges de maîtres du premier degré sont les suivants :

- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer un enseignement dans la langue des pays concernés et d'intervenir dans les actions de formation continue destinées aux enseignants du premier degré,
- faire bénéficier les élèves français d'un enseignement dans la langue des maîtres natifs des pays partenaires,
- contribuer au développement de l'enseignement de la langue et de la culture françaises dans chacun de ces pays et renforcer les partenariats entre les pays concernés,
- créer et renforcer des liens entre écoles par le biais de correspondances scolaires, voyages, échanges d'élèves, appariements d'écoles et conduite commune de projets éducatifs.

B - Conditions de participation aux programmes d'échanges

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires

ainsi que les professeurs des écoles stagiaires peuvent postuler à ces échanges bilatéraux. Ils doivent, pour en bénéficier, maîtriser les connaissances de base indispensables à la compréhension des langues allemande ou espagnole. Je précise que les candidatures des professeurs des écoles stagiaires ne pourront être définitivement retenues que si les enseignants sont titularisables. Les candidats professeurs des écoles stagiaires remplissant l'ensemble des conditions requises (cf. article 12 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié) et retenus pour participer à l'un des échanges, sont titularisés pour ordre à compter de la date administrative de la rentrée scolaire et prennent directement leurs fonctions dans le pays européen concerné.

Les maîtres sélectionnés doivent signer l'engagement de contribuer, lors de leur retour en France, au développement de l'enseignement des langues vivantes dans leur département.

Les départements consentent un effort important en dégageant, sur leur dotation d'emplois, les moyens budgétaires nécessaires au remplacement des instituteurs et professeurs des écoles qui participent aux échanges. Il est, de ce fait, légitime d'attendre des candidats retenus, qu'ils exercent à nouveau leur fonction dans leur département d'origine lorsqu'ils regagneront le territoire français.

Il vous appartient de notifier clairement aux candidats que les programmes d'échanges ont pour but premier le perfectionnement linguistique des instituteurs et des professeurs des écoles. Leur objectif n'est donc, en aucun cas, de régler des situations à caractère personnel, comme le rapprochement de conjoints qui relève d'autres procédures. En particulier, les accords bilatéraux entre les pays partenaires exigent que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils auront formulés.

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de logement et surtout de scolarisation dans des établissements français à l'étranger, il est précisé que les échanges bilatéraux conviennent prioritairement à des célibataires sans enfant scolarisé. Les administrations française et étrangère ne peuvent, en tout état de cause, apporter une aide en ce domaine.

C - Position administrative et rémunération des enseignants sélectionnés

Un échange n'est pas un détachement. Les instituteurs et les professeurs des écoles restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. C'est la raison pour laquelle tout enseignant devra, au terme de l'échange, regagner son poste en France, ce dernier n'ayant pas été déclaré vacant.

Pendant toute la durée de l'échange, les maîtres continuent de percevoir en France et en francs, le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale. Il est précisé que le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions -celle de direction notamment- est interrompu pendant l'année scolaire de l'échange.

Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient en outre de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n°93-50 du 12 janvier 1993 modifié par le décret n°97-478 du 9 mai 1997, dont le montant forfaitaire annuel est fixé, pour l'année scolaire 1999-2000, à 27828 F. Elle leur sera versée, en une seule fois, par les mêmes services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En cas de renouvellement exceptionnel de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25% dès la deuxième année dans le pays étranger. Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions de l'article L 145-2 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée.

Par ailleurs, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon d'un programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas séjourné à l'étranger.

Il est précisé que, pendant la durée de l'échange, les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité représentative de logement.

D - Service des enseignants à l'étranger

Dans le pays d'accueil, les maîtres qui participent aux programmes d'échanges relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et au règlement des écoles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les maîtres des pays concernés. Dans chacun des pays, des actions de formation devraient figurer dans l'emploi du temps des enseignants afin de leur permettre d'échanger avec leurs pairs sur les problèmes rencontrés.

Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française pourront être confiées aux instituteurs et professeurs des écoles: formation en français des maîtres du pays concerné, élaboration de matériel pédagogique, ou encore participation à un enseignement dans une autre matière (éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique).

Il convient d'appeler l'attention sur le fait que certains maîtres peuvent être amenés à exercer dans des classes du niveau du collège français, voire à intervenir dans des classes du niveau du lycée.

Durant l'année scolaire, les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales qui appliqueront la réglementation en usage dans le pays. Les congés de maladie devront être justifiés par les participants auprès de leur inspection académique et des autorités locales.

La participation aux échanges entraîne l'obligation, pour les instituteurs et professeurs des écoles, de remettre un rapport d'activité à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription dont ils dépendent, avant la fin du séjour dans le pays partenaire.

E - Procédures de recueil et de traitement des candidatures

Si pour l'essentiel, les procédures de recueil et de traitement des candidatures sont conformes à celles mises en oeuvre jusqu'alors, j'appelle votre attention sur le fait que l'organisation des

échanges bilatéraux de maîtres du premier degré sera progressivement confiée aux autorités départementales et que l'année scolaire 2000-2001 constitue à ce titre, une année de transition. La notice de candidature pour les échanges de maîtres du premier degré figure en pages 37, 38 et 39 du présent Bulletin officiel; elle doit être renseignée pour chacune des rubriques le plus précisément possible.

Je vous rappelle que la durée de cet échange est limitée à une seule année même si, à titre exceptionnel, et sur avis motivé de l'inspecteur d'académie, un renouvellement d'une année supplémentaire peut être accordé. J'ajoute que les candidats ne pourront désormais postuler que pour un seul pays au cours d'une même année scolaire, à savoir l'Allemagne ou l'Espagne.

Les instituteurs, les professeurs des écoles et les professeurs des écoles stagiaires désireux d'effectuer un échange avec la République Fédérale d'Allemagne ou l'Espagne pendant l'année scolaire 2000-2001, devront faire parvenir à l'inspection académique de leur département par la voie hiérarchique, et avant le 28 janvier 2000, délai de rigueur, une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe.

Les dossiers des candidats seront transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription ou par le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les candidats seront convoqués par vos soins pour un entretien avec un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, un professeur d'allemand ou d'espagnol et un inspecteur de l'éducation nationale, au cours duquel seront appréciées leur compétence linguistique, leur réelle motivation, leur aptitude à s'adapter aux usages en vigueur dans le pays d'accueil et leur volonté de contribuer, à leur retour en France, au développement des langues vivantes à l'école.

Les dossiers de candidature seront soumis par l'IA-DSDEN à l'avis de la commission administrative paritaire départementale.

● Modalités d'organisation de l'échange

franco-allemand.

Afin d'installer les conditions les plus favorables à une régulation des échanges et de permettre notamment une plus grande proximité dans le traitement des dossiers, les inspections académiques sont distribuées en quatre zones interdépartementales, chacune d'elles ne réalisant d'échanges franco-allemand de maîtres du premier degré qu'avec un nombre défini de Länder identifiés; l'ensemble des opérations d'appariement des candidatures étant placé sous la responsabilité d'une inspection académique de la zone considérée.

- Zone 1: Ariège, Aveyron, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Landes, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Mayenne, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne. Les échanges seront réalisés avec les Länder de Bavière, de Rhénanie du Nord-Westphalie et Berlin.
- Responsable : inspection académique de Loire-Atlantique, 7, route de la Jonelière, BP 62214, 44322 Nantes cedex 03.

- Zone 2: Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Côte-d'Or, Doubs, Guadeloupe, Guyane, Haut-Rhin, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Marne, Martinique, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Paris, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Territoire de Belfort, Val-de-Marne, Vosges, Yonne.

Les échanges seront réalisés avec les Länder de Sarre, de Rhénanie Palatinat, de Saxe et de Brandebourg.

- Responsable : inspection académique de de la Moselle, 1, rue Wilson, BP 1044, 57036 Metz cedex.

- Zone 3 : Aisne, Calvados, Cher, Côtes-d'Armor, Essonne, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Hauts-de-Seine, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Manche, Morbihan, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Réunion, Seine-Maritime, Somme, Val d'Oise, Yvelines,

Les échanges seront réalisés avec les Länder de Bavière, Thuringe, Rhénanie du Nord-Westphalie.

- Responsable: inspection académique de l'Oise, 22, avenue Victor Hugo, 60025 Beauvais cedex.

- Zone 4: Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corse du sud, Drôme, Gard, Haute-Corse, Haute-Loire, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Hérault, Isère, Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Var, Vaucluse. Les échanges seront réalisés avec les Länder de Bade-Wurtemberg et de Hesse.

- Responsable : inspection académique du Rhône, 21, rue Jaboulay, 69309 Lyon cedex 07. Il appartient à chaque inspection académique de transmettre au responsable de sa zone de rattachement, les candidatures revêtues d'un avis favorable avant le **6 mars 2000**, délai de rigueur. Au cours d'une réunion nationale organisée à l'initiative de la direction de l'enseignement scolaire au début du mois de mai 2000, les représentants des Länder et les responsables des zones interdépartementales arrêteront la liste des enseignants allemands affectés en France et des enseignants français affectés en Allemagne. Une seconde réunion, en juin 2000, doit permettre en collaboration avec l'office franco-allemand pour la jeunesse la rencontre des enseignants dont la candidature a été retenue avec les autorités compétentes des pays partenaires.

● Modalités d'organisation de l'échange franco-espagnol.

Les services départementaux de la Gironde (30, cours de Luze 33060 Bordeaux cedex) sont chargés, dès l'année scolaire 1999-2000, de l'ensemble des opérations relatives à cet échange. Ils reçoivent toutes les candidatures revêtues d'un avis favorable avant le **6 mars 2000** et procèdent avec les autorités espagnoles à l'établissement de la liste définitive des enseignants espagnols affectés en France et des enseignants français affectés en Espagne pour l'année scolaire 2000-2001. Les candidats seront informés, par la voie hiérarchique, de la suite donnée à leur candidature, avant la fin du mois de juin de l'année scolaire 1999-2000. Pour les candidats sélectionnés, des réunions d'information seront organisées ultérieurement. Je précise que les lieux d'affectation des candidats aux différents échanges ne sont souvent communiqués par les autorités éducatives des pays partenaires, qu'en fin d'année scolaire et

que la présente note de service ne peut donner aucune indication à ce propos.

Des informations complémentaires sur l'organisation et le déroulement d'actions de formation aux méthodes d'apprentissage du français langue étrangère, programmées au mois d'août 2000 pour l'échange franco-allemand, seront adressées aux enseignants qui devront en tenir compte pour l'organisation de leurs congés d'été. Les participants seront directement convoqués, en début d'année scolaire 2000-2001, par les autorités éducatives des pays concernés, à des stages d'accueil qui ont lieu généralement dans le courant du mois de septembre.

Excepté pour les maîtres exerçant dans un département d'outre-mer, le coût du voyage aller et retour entre la résidence administrative et l'affectation à l'étranger est à la charge des participants. J'insiste sur le fait que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils ont formulés et que tout désistement, motivé par des circonstances particulièrement graves, devra être signalé dans les meilleurs délais auprès de l'inspection académique du département d'origine.

3 - Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes

Les formulaires de candidature aux échanges poste pour poste devront être demandés par écrit, par les candidats, au rectorat de leur académie, à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération. Ce dernier les transmettra à la délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC B3), pour le 31 janvier 2000, selon les modalités définies aux pages 40 à 48, dans lesquelles sont précisées les conditions de participation à ce programme.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Le délégué aux relations
internationales et à la coopération
Thierry SIMON

SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER DESTINÉS AUX PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 102
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de l'université de Delaware

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2000, arrivée le 16 juillet - départ le 5 août.

Lieu du séjour : University of Delaware, à Newark-Delaware

Responsable : Council on International Educational Exchange (CIEE) - 1 place de l'Odéon - 75006 Paris.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire, en chambre double.

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel: les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Un appariement est prévu avec un partenaire américain (professeur) et un week-end en famille est inscrit au programme. Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 103
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Californie à Santa Barbara

Académies concernées : toutes les académies.
Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2000, arrivée le 16 juillet - départ le 5 août.

Lieu du séjour : University of California, Santa Barbara.

Responsable : Council on International Educational Exchange (CIEE) - 1 place de

l'Odéon - 75006 Paris.

Mode d'hébergement : dans des familles. Il est à noter qu'un certain nombre de familles ne désirent pas accueillir de fumeurs.

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel : les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis et de la spécificité de la Californie ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

CANADA

N° CODE : 104
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Colombie britannique

Académies concernées : Bordeaux, Caen, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rouen, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : le ministère de l'éducation de Colombie britannique prend en charge les frais de cours et d'hébergement. Les frais de voyage, les repas lors des excursions et des week-ends sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Il appartient aux stagiaires de réserver leur place d'avion. Il est à noter que les vols vers le Canada sont particulièrement chargés pendant l'été.

Nombre de participants : 15.

Durée du séjour : du 10 au 28 juillet 2000.

Lieu du séjour : Academic Performance Division, Continuing Studies, The University of British Columbia, 2121 West Mall, Vancouver BC V6T 1Z2.

Responsable : M. Francis Andrew : francis.andrew@ubc.ca

language.programs@cstudies.ubc.ca

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu : le stage a un objectif culturel et linguistique. Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais nord américain et la connaissance du Canada contemporain. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

CANADA

N° CODE : 105
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage des prairies - faculté Saint Jean, Edmonton, Alberta

Académies concernées : Aix-Marseille, Besançon, Clermont Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Nantes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les ministères de l'éducation du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest, soit seuls, soit en collaboration avec d'autres institutions et/ou organismes prennent en charge les frais de cours et d'hébergement. Les frais de voyage, les repas lors des excursions et des week-ends sont à la charge des participants.

Seuls les stagiaires seront hébergés.

Il appartient aux stagiaires de réserver leur place d'avion. Il est à noter que les vols vers le Canada sont particulièrement chargés pendant l'été.

Nombre de participants : 11

Durée du séjour : du 17 juillet au 4 août 2000.

Lieu du séjour : Université, faculté St Jean, Edmonton, Alberta. ctardif@gpu.srv.ualberta.ca

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.
- Connaissance des réalités de l'Ouest canadien (conférences, ateliers, visites).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

IRLANDE

N° CODE : 111
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Dublin (1)

Académies concernées : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Guadeloupe, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 10 au vendredi 21 juillet 2000; arrivée le 9 - départ le 22.

Lieu du séjour : University of Dublin - Trinity College - Centre for Language and Communication Studies - College Green - Dublin 2.

Responsable : M. David Singleton.

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.
- Connaissance de l'Irlande: le pays, le peuple, les institutions, la littérature.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

IRLANDE

N° CODE : 112
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Dublin (2)

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 10 au vendredi 21 juillet 2000; arrivée le 9 - départ le 22.

Lieu du séjour : University of Dublin - Trinity College - Centre for Language and Communication Studies - College Green - Dublin 2.

Responsable : Dr David Singleton.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.
- Connaissance de l'Irlande: le pays, le peuple, les institutions, la littérature.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 121
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Colchester

Académies concernées : Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 10 juillet au vendredi 22 juillet 2000; arrivée le 9 - départ le 23.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre - 19 Lexden Road - Colchester C033PW- Essex.

Responsable : Mrs A. Walker cesc@compuserve.com

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Réflexion méthodologique.
- Entraînement linguistique.
- Mise à jour des connaissances en civilisation britannique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 123
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-

Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Durée du séjour : du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet 2000 ; arrivée le 9 - départ le 22.

Lieu du séjour : Basil Paterson College, Dugdale-McAdam House, - 22-23 Abercromby Place - Edinburgh EH3 6QE.

Responsable : Ms Mary Beresford Peirse. courses@bp-coll.demon.co.uk

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu : réflexion sur l'enseignement de l'anglais langue étrangère dans le premier cycle et, plus précisément, sur les méthodes et les matériaux pédagogiques appropriés à ce niveau. Civilisation : la spécificité écossaise.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 124
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Lancaster*

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Grenoble, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les lycées d'enseignement public et les professeurs enseignant l'histoire et la géographie en anglais dans les sections européennes des mêmes établissements.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 18 + 18 places sections européennes.

Durée du séjour : du jeudi 13 juillet au mercredi 26 juillet 2000 ; arrivée le 12 - départ le 27.

Lieu du séjour : Institute for English Language Education - Lancaster University -

George Fox Building - Lancaster LA14YJ.

Responsable : Mme Joan Allwright.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu : 1 - Information et réflexion sur l'enseignement de la civilisation de Grande-Bretagne, civilisation s'entendant au sens d'histoire, de problèmes politiques, économiques et sociaux. Le travail portera essentiellement sur la recherche de documents (textes, émissions de radio et de télévision, documents iconographiques, etc.) et sur les stratégies d'exploitation en classe.

2 - Formation et réflexion sur la méthodologie et sur l'évaluation de l'enseignement de l'anglais langue étrangère.

3 - Perfectionnement linguistique.

4 - Réflexion sur l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (professeurs de sections européennes).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 125
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Londres

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 10 au vendredi 21

juillet 2000; arrivée le 9 - départ le 22.

Lieu du séjour : College Hall - University of London - Malet Street - London WC1E 7HZ.

Responsable : Mme Joan Hoggan - The Central Bureau for Educational Visits & Exchanges - 10 Spring Gardens - London SW1A 2BN.

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu :

- Aspects de la civilisation britannique contemporaine.

- Enseignement de l'anglais. Réflexion et travaux pratiques.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 127
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Norwich

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 24.

Durée du séjour : du lundi 10 au vendredi

21 avril 2000; arrivée le 10 - départ le 22.

Lieu du séjour : The Bell Language School - Bowthorpe Hall - Norwich NR59AA.

Responsable : M. Don Bartlett : info@bell-lang.ac.uk

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

Objectifs du stage:

- 1 - Perfectionnement linguistique.

- 2 - Réflexion sur la méthodologie de l'enseignement de l'anglais.

- 3 - Mise à jour des connaissances en civilisation britannique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 129
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique de Reading (1).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les lycées d'enseignement public à l'exclusion de ceux qui assurent la totalité de leur service dans des classes post-baccalauréat.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour du jeudi 13 au mercredi 26 juillet 2000; arrivée le 12 - départ le 27.

Lieu du séjour : The University of Reading - Centre for Applied Language Studies - Whitleknights - PO Box 241 - Reading RG6 6WB. CALS@reading.ac.uk

Responsable : M. Amos Paran.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

1 - Information et réflexion sur la méthodologie et sur l'évaluation de l'enseignement de l'anglais langue étrangère.

2 - Information et réflexion sur l'enseignement de la civilisation de Grande Bretagne, civilisation s'entendant au sens d'histoire, de problèmes politiques, économiques et sociaux. Le travail portera essentiellement sur la recherche de documents (textes, émissions de radio et de télévision, documents iconographiques, etc.) et sur les stratégies d'exploitation en classe.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ROYAUME-UNI

N° CODE : 130
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Reading (2).

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais enseignant en série L, enseignement de spécialité.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15.

Durée du séjour : du jeudi 13 au mercredi 26 juillet 2000; arrivée le 12 - départ le 27.

Lieu du séjour : The University of Reading - Centre for Applied Language Studies - Whitleknights - PO Box 241 - Reading RG6 6WB. CALS@reading.ac.uk

Responsable : M. Amos Paran.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

Comment étudier les œuvres littéraires complètes extraites du programme de lecture en série L; élaboration de matériel pédagogique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 201
STAGE À GESTION NATIONALE

Vingtième séminaire franco-allemand de formation mutuelle

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'allemand toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de voyage (par train - 2e classe) des participants français seront remboursés par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15 professeurs français germanistes et 15 professeurs allemands romanistes.

Durée du séjour : du 15 juillet au 29 juillet 2000 ; arrivée le 15 - départ le 29.

Lieu du séjour : académie de Nice.

Responsable : M. Christian Rabault, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, rectorat de l'académie de Nice.
Mode d'hébergement : en chambre individuelle.

Contenu : cette rencontre vise à assurer aux participants un recyclage linguistique intensif

et approfondi par le contact prolongé avec des collègues linguistes parlant naturellement la langue qu'ils enseignent, par la confrontation des méthodes et des techniques adoptées dans chaque pays pour l'enseignement des langues vivantes et, enfin, par l'échange d'informations et de documents authentiques de civilisation contemporaine.

Le travail se fait en tandem franco-allemand, en groupes unilingues de cinq personnes et en groupes bilingues de huit personnes animés par les participants autour de thèmes qu'ils ont choisis et à partir de matériaux préparés par eux-mêmes.

Dans les groupes bilingues, ainsi que pendant les plages de vie commune (séances plénières, veillées, excursions), la langue de travail et d'échange alterne d'un jour à l'autre. Les participants se trouvent ainsi tour à tour dans la position d'enseignant et d'enseigné.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 203
STAGE À GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin.*

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Reims, Rennes, La Réunion, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand

et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 17 + 3 places sections européennes* cf. sommaire p. 2.

Durée du séjour : du vendredi 18 au jeudi 31 août 2000 ; arrivée : le 18 - départ : le 31.

Lieu du séjour : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable du stage : Institut Goethe de Paris, tél. : 01 44439230. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu :

Contenu linguistique:

travail en tandem avec un enseignant allemand dans le but d'améliorer vos connaissances aussi bien dans le domaine linguistique que culturel. Il s'agit d'un travail semi-autonome qui s'appuie sur un dossier comprenant des exercices inter-culturels et qui est complété par des entretiens individuels (Lernberatung)

Contenu méthodologique:

- réflexion sur les expériences faites en tandem

et les implications d'un travail autonome.

- réflexion sur les possibilités de transfert dans le domaine des échanges scolaires.

Contenu socio-culturel:

- bilan après 10 ans d'unification. Contact avec le système scolaire à Berlin. Regard sur la coexistence de différentes cultures à Berlin.

- programme complémentaire d'activités culturelles. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 204
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de formation de formateurs à Düsseldorf

Académies concernées : toutes les académies
Catégories concernées : ce stage s'adresse prioritairement aux conseillers pédagogiques et tuteurs.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du mercredi 16 au samedi 26 août 2000; arrivée: le 15 août - départ: le 26 août.

Lieu du séjour : Medienzentrum Rheinland.

Mode d'hébergement : logement à l'hôtel.
Responsable : Institut Goethe de Paris tél.: 0144439230. pv@paris.goethe.org

Contenu :

- pratiques interactives en formation et en classe
- pratiques de l'observation de classe / réflexion sur l'observation de classe

- entraînement à des entretiens pédagogiques
- méthodologie de la formation initiale et continue
- prise de contact avec des institutions de formation sur place et étude comparative des pratiques dans les deux pays
- méthode de formation mutuelle.

Les contenus du stage seront adaptés en fonction des besoins spécifiques des participants. Les différents thèmes seront abordés:

- à partir des travaux pratiques;
- par la mise en commun des expériences des conseillers pédagogiques / formateurs;
- par l'intervention de spécialistes;
- en relation avec des formateurs allemands;
- à partir de la lecture d'articles spécialisés.

Programme culturel : Düsseldorf, Bonn et Köln, villes de musées.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 205
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Fribourg et Iéna

Académies concernées : Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims,

Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.
Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré, en particulier les professeurs d'allemand enseignant dans les lycées professionnels des classes préparant à un brevet de technicien supérieur.
Prise en charge : les frais de stage, de séjour et de transport entre Fribourg et Iéna seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage jusqu'en Allemagne sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.
Durée du séjour : du 16 au 30 juillet 2000; arrivée : le 16 juillet à Fribourg - départ : le 31 juillet de Iéna.

Lieu du séjour : Studienhaus Wiesneck et Jenakolleg

Encadrement du stage : Institut Goethe, Studienhaus Wiesneck et Jenakolleg.

Mode d'hébergement : logement au Studienhaus Wiesneck; chez des particuliers à Iéna.

Responsable : Institut Goethe Paris tél.: 0144439230. pv@paris.goethe.org

Thème :

La société de travail en mutation - l'allemand comme langue de communication dans le monde professionnel.

Contenu :

Aspects de civilisation:

- le monde du travail - nouveaux concepts de société en discussion
- analyse de la situation à l'ouest et à l'est de l'Allemagne
- état et perspective du marché de travail pour les jeunes
- qualifications-clés- les compétences transversales dans les rapports professionnels
- visite d'entreprise et d'institutions à Fribourg et à Iéna

Aspects de langue:

- analyse de la communication dans le monde professionnel
- didactique de l'enseignement de l'allemand avec un objectif professionnel
- recherche de documents authentiques.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ALLEMAGNE

N° CODE : 206
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Francfort *

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Corse, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 + 5 places sections européennes * cf. sommaire p. 2.

Durée du séjour : du samedi 8 au samedi 22 juillet 2000; arrivée le 8 juillet - départ le 22 juillet.

Lieu du séjour : Goethe-Institut de Frankfurt am Main.

Responsable : Institut Goethe de Paris tél. : 0144439230, pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : Projets pédagogiques et multimédia
- volet civilisation: découverte de la ville de Francfort en petits groupes. Préparation et approfondissement de thèmes d'études spécifiques sur Francfort. Les thèmes prévus sont: Francfort et la Paulskirche; Francfort, ville d'immigration; Francfort, centre financier et économique de l'Allemagne; Francfort, capitale du livre et du multimédia.
- volet méthodologique: réflexion sur l'enseignement de la civilisation; réflexion didactique sur la technique d'enseignement "en projet"; préparation et exécution d'un projet de classe sur les thèmes d'études précités.

- volet multimédia: utilisation des techniques et des outils multimédias pour la mise en oeuvre d'un projet; construction d'un site web avec données recueillies par les stagiaires; réflexion sur l'utilisation d'Internet pour réaliser un projet de classe.

Des connaissances de base en traitement de texte sont nécessaires

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 208
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin*

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 + 5 places sections européennes * cf. sommaire p. 2.

Durée du séjour : du vendredi 4 au vendredi 18 août 2000; arrivée le 4 - départ le 18.

Lieu du séjour : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Uni-

versität Berlin.

Responsable : Institut Goethe de Paris
tél. : 0144439230. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Berlin hier et aujourd'hui.

Contenu :

- découverte de la dimension historique et géographique de la ville de Berlin par le biais de recherches individuelles et d'entretiens avec des historiens, des géographes et des acteurs de la vie politique et sociale

- préparation, élaboration et présentation, en groupe, d'un thème sur Berlin tels que Berlin et la Prusse, l'apport des huguenots au développement de la Prusse, immigrations et émigrations, Berlin et le Land de Brandebourg, Berlin entre Havel et Spree, le passé et l'actualité économique de Berlin

- réflexion sur l'utilisation en classe de matériels recueillis au cours du stage.

Programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ALLEMAGNE

N° CODE : 209
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Leipzig

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du dimanche 6 août au samedi 19 août 2000; arrivée: le 6 - départ: le 19.

Lieu du séjour : InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Encadrement du stage : Institut Goethe et InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Responsable : Institut Goethe de Paris

tél. : 0144439230, pv@paris.goethe.org
Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Leipzig - métropole des médias.

Contenu :

Leipzig, la ville du livre, des maisons d'édition célèbres, de l'art graphique, de l'industrie et de l'architecture fin de siècle est en passe de devenir un centre important des médias modernes. Comment cette ville de l'Est réussit-elle, avec son passé particulièrement riche, à franchir le cap de l'an 2000?

La découverte de la ville de Leipzig et de ses environs se fera autour du thème central du stage.

Mode de travail :

Les participants feront des recherches en prenant contact avec des institutions en exploitant des sources documentaires empruntées aux médias, à la radio et à la presse locale, à la télévision et sur internet, en vue de leur utilisation en classe. Programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

AUTRICHE

N° CODE : 211
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Vienne

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 17 au samedi 29 juillet 2000; arrivée le 16 - départ le 29.

Lieu du séjour : Seminarzentrum am Spiegeln, Johann Hörbigergasse 30, A-1230 Wien.

Responsable : M. Habelt - Bundesministe-

rium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Strozzig. 2/5 A-1080 Wien.

Mode d'hébergement : chambres de deux personnes sur place. Palottihaus - Auhofstrasse 10 - 1130 Wien. Possibilité de chambres individuelles dans un centre à proximité.

Contenu :

- Histoire moderne et contemporaine de l'Autriche.
- L'identité autrichienne.
- Problèmes économiques et aspects socio-politiques de l'Autriche actuelle.
- La littérature autrichienne après 1945.

- Le système éducatif autrichien.

- La culture alternative à Vienne.

- L'immigration à Vienne au 19ème et au 20ème siècles.

- Les médias en Autriche.

- Les spécificités autrichiennes de la langue allemande.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ÉGYPTE

N° CODE : 301
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel du Caire

Partenariat : Institut du monde arabe; département d'étude de l'arabe du Caire (DEAC) - Mission culturelle.

Responsables du stage : M. Abdeljalil Laamiri, Institut du monde arabe, tél. 01 405 13926.

Encadrement du stage : département d'étude de l'arabe du Caire (DEAC).

Académies concernées : toute les académies.

Catégories concernées : professeurs d'arabe, agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement, enseignant dans un établissement public du second degré.

Nombre de participants : 12.

Prise en charge : l'ensemble des frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage Paris-Le Caire-Paris sont à la charge des participants. Le voyage s'effectue en groupe sur vol régulier Air France, à un tarif préférentiel (prévoir environ 2550F taxes comprises).

Durée du séjour : du samedi 8 au dimanche 30 avril 2000.

Mode d'hébergement : hôtel, chambres doubles.

Contenu :

1 - Caractéristiques et évolutions de la langue contemporaine. Cours d'arabe parlé égyptien.

2 - L'Égypte historique: les périodes pharaoniques, coptes et islamiques.

3 - L'Égypte aujourd'hui: littérature, cinéma, presse, économie, agriculture, urbanisme, société, institutions.

Rencontres, débats, visites, avec la participation de personnalités, chercheurs et universitaires: universités égyptiennes; le centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale (CEDEJ); l'institut français d'archéologie orientale (IFAO).

Ce stage empiétant sur une période scolaire, les candidats retenus remplaceront, dans la mesure du possible, les cours manqués, et organiseront pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

Parallèlement à cet envoi hiérarchique, les candidats adresseront une copie de leur fiche de candidature (revêtue de l'avis du chef d'établissement) directement à l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional d'arabe de leur académie.

ARGENTINE

N° CODE : 401
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Buenos Aires

Académies concernées : toute les académies.
Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi soir 4 août 2000.

Lieu du séjour : Universidad del Salvador

Viamonte 18561056 Buenos Aires

Responsable : M. Juan Alejandro Tobias, recteur de l'université.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu : une alternance de cours, de travaux pratiques, avec une ouverture marquée vers le monde hispano-américain, et, tout particulièrement vers l'Argentine. Plusieurs domaines seront couverts: le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- un programme particulier sera consacré à la société argentine de nos jours.

- Arts: visites culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ESPAGNE

N° CODE : 403
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Grenade*

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Toulouse, Versailles.
Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 26 + 4 places sections européennes * cf. sommaire p. 2.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au samedi

5 août 2000; arrivée: 16 juillet - départ: 5 août.

Lieu du séjour : Universidad de Granada Centro de lenguas modernas Palacio de Santa Cruz Placeta del Hospicio Viejo 18009 Granada.
Responsable : Mme Alganza de Roldán, directrice du centre.

Mode d'hébergement : hôtel central et dans les familles.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions (Sierra Nevada, Costa del Sol), de visites de musées et d'entreprises.
Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.
- Grenade, ville d'art.
- 3 - La civilisation:
 - Grenade et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.
 - L'évolution politique, économique et sociale

de l'Espagne de 1975 à nos jours, à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ESPAGNE

N° CODE : 404
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2000; arrivée : 16 juillet - départ : 5 août (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden.

Mode d'hébergement : résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, c/ Séneca, s/n Ciudad Universitaria, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède. Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.
- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation:

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le mercredi 15 décembre 1999.

ESPAGNE

N° CODE : 405
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-

Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2000; arrivée 16 juillet - départ 5 août (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden.

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, c/ Séneca, s/n Ciudad Universitaria, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques,

de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation:

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ESPAGNE

N° CODE : 406
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel)

et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2000; arrivée 16 juillet - départ 5 août (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden.
Mode d'hébergement : Résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, avenida de Séneca, 7, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique:

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.
- Problèmes de l'espagnol contemporain. État

présent de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.
- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation:

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques.
- Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ESPAGNE

N° CODE : 407
STAGE A GESTION ACADEMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Valence

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Corse, Créteil, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2000; arrivée le 16 juillet (au soir) - départ le 5 août (matin).

Lieu du séjour : Universitat de Valencia

Departament de Filologia Francesa i Italiana avgda. Blasco Ibañez, 28 - Apt. de Correos 22097 - Valencia 46010. e-mail: francoit@uv.es

Responsable : Mme Benoit.

Mode d'hébergement : chambre individuelle - Colegio Mayor Lluís Vives - Avenida Blasco Ibañez, 23 - Valencia 46010.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions dans la région de Valence, de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts:

1 - Le domaine linguistique: travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite: textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique:

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

- Valence, ville d'art.

3 - La civilisation:

- Valence et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne, de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ITALIE

N° CODE : 501
STAGE À GESTION NATIONALE

Quarante-troisième séminaire franco-italien de formation mutuelle

Académies concernées : toute les académies.
Catégories concernées : professeurs d'italien de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : Les frais de voyage (en train 2e classe) seront remboursés aux participants français à leur retour, par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 professeurs français d'italien et 20 professeurs italiens de français.
Durée du séjour : du 17 au 29 juillet 2000, arrivée le 16 juillet dans l'après-midi, départ le 29 dans l'après-midi.

Lieu du séjour : la région des Pouilles, probablement à Lecce.

Responsables du stage : Mme Marie-Thérèse Medjadji, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, rectorat de l'académie de Créteil tél.: 01 49816330.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu :

Exposés :

- 1 - Écoute et compréhension de l'oral en classe d'italien
- 2 - L'exploitation de la bande dessinée en classe d'italien
- 3 - L'écriture créative en classe d'italien, le cas

échéant en relation avec la classe de français

4 - Le théâtre en classe d'italien.

Travaux de groupe:

1 - Réalisation d'un parcours didactique sur le lieu du séminaire

2 - Les techniques pour l'acquisition du lexique

3 - Langue et culture à travers la chanson contemporaine

4 - Les TICE en classe d'italien.

Au sein de chacun des groupes ces travaux sont l'occasion d'un aggiornamento linguistique mutuel ; ce thème transversal se traduira pour chacun des groupes par l'établissement d'un glossaire afférent au thème abordé et correspondant aux besoins apparus en cours de route.
Modalités pratiques :

a) les professeurs doivent préparer un exposé individuel de 20 minutes environ sur l'un des quatre sujets des travaux individuels;

b) cet exposé peut être fait en français ou en italien, au choix des professeurs;

c) pour illustrer l'exposé, les professeurs peuvent amener tout le matériel qu'ils souhaitent (diapositives, transparents, cassettes audio et vidéo, CD-Rom);
d) les professeurs doivent aussi réfléchir à un des quatre thèmes des travaux de groupe.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

ITALIE

N° CODE : 502
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse*

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Gre-

noble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse.

Catégories concernées : professeurs de toutes catégories assurant au minimum 6 heures hebdomadaires d'enseignement d'italien et enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par le ministère italien de l'instruction publique, dans le cadre de l'accord culturel franco-italien. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 50 + 2 places sections européennes (* cf. sommaire p. 2).

Durée du séjour : du 17 au 29 août 2000 - arrivée : le 16 août dans la soirée - départ : le 29 août dans l'après-midi.

Lieu du séjour : Pérouse - Université italienne pour les étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, 06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire (Casa della Studentessa), 220 Corso Garibaldi, 06100 Perugia - Repas dans un restaurant de la ville ou au restaurant universitaire.

Contenu :

1- Littérature:

- Auteurs et œuvres de la période contemporaine.

2- Langue:

- L'évolution de la langue (les néologismes, les langages sectoriels, la langue des jeunes).

- Théorie et pratique de la traduction. Travaux en atelier et échanges.

- Séminaire: utilisation de matériaux authentiques dans l'enseignement de l'italien. Exposés et débats.

3- Histoire:

- La situation socio-politique italienne actuelle.

- Table ronde et rencontre sur quelques aspects de l'Italie actuelle (intervenants issus des milieux politique, socio-professionnel ou universitaire).

4- Art: Les grandes étapes de l'art italien : période à définir.

5- Musique: Texte Période à définir.

6- Théâtre: Contenu à définir.

7- Cinéma et enseignement de l'italien. Réalisateur et œuvres de la période récente.

8- En fin de semaine, découverte culturelle de l'Italie qui permettra l'approfondissement de certains aspects évoqués pendant les cours.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le jeudi 15 décembre 1999.

BRÉSIL

N° CODE : 601
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel au Brésil

Académies concernées : toutes académies

Catégories concernées : toutes les catégories de professeurs de portugais enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Les adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires doivent enseigner un minimum de 6 heures de portugais.

Prise en charge : Les frais de voyage et de cours sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Une contribution de 6000 francs

est demandée aux stagiaires pour frais d'hébergement, de visites et de repas. Cette somme devra être versée dès acceptation de la candidature à l'association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA) 6 rue Sarette 75014 Paris, maître d'ouvrage de l'organisation du stage.

Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du mercredi 2 août au jeudi 24 août 2000.

Lieux du séjour : Salvador da Bahia, Brasilia, São Luis do Maranhão, Rio de Janeiro.

Mode d'hébergement : hôtel (chambre à deux) ou chez l'habitant.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites (monuments, musées, maisons d'édition). Le stage vise à un enrichissement linguistique et culturel, ainsi qu'à une réflexion pédagogique.

A Salvador da Bahia, les cours se dérouleront à l'Instituto Anísio Teixeira (IAT).

1. Domaine linguistique : étude théorique et pratique de la langue contemporaine du Brésil à partir d'échanges et d'étude de documents oraux et écrits variés.

2. Domaine littéraire :

- étude de la littérature brésilienne et de l'actualité littéraire contemporaine.
- explication de textes significatifs (prose ou poésie) et rencontre avec des écrivains.

3. Domaine artistique et culturel :

- étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (culture noire, arts,

traditions populaires, littérature orale, musique), évolutions sociales et urbanisme, vie économique, presse etc.

- histoire de l'art (art baroque, art sacré, art populaire)
- concerts.

4. Recherche de matériel didactique et réflexion pédagogique :

- visite d'établissements scolaires (Salvador da Bahia)
- rencontre avec des enseignants.

Responsable du stage : Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43225547, télécopie 01 43212328.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

RUSSIE

N° CODE : 701
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou, sous réserve que les autorités russes confirment qu'elles seront en mesure d'assurer l'organisation de ce stage en 2000.

Académies concernées : toute les académies.
Catégories concernées : Professeurs de russe de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de cours et d'hébergement ainsi que les frais de stage sont pris en charge par les autorités du pays d'accueil. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : 4 semaines (entre fin juillet et fin août 2000, les dates précises seront indiquées ultérieurement).

Lieu du séjour : Institut Pouchkine de la langue russe, Moscou, 117485, rue Volgina, 6,

tél. 0095330 8929 ou 0095336 0288, télécopie : 00953308565.

Mode d'hébergement : hébergement à l'Institut Pouchkine, même adresse.

Passeport et visa : les participants à ce stage veilleront à posséder un passeport en cours de validité.

Contenu : les cours ont lieu le matin. L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques. Cet enseignement a pour objet :

- a) Le perfectionnement linguistique des professeurs.
- b) L'étude de quelques thèmes de la littérature et de la civilisation russes.

L'après-midi : Visites et activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat **pour le mercredi 15 décembre 1999.**

STAGES DE FORMATION À L'ÉTRANGER DESTINÉS AUX PROFESSEURS DES ÉCOLES ET AUX INSTITUTEURS

ROYAUME-UNI

N° CODE : 141
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Colchester

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent d'une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise mais qui souhaitent perfectionner leurs compétences linguistiques. Ces instituteurs et professeurs des écoles dispensent déjà un enseignement d'anglais ou sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 3 au vendredi 21 juillet 2000; arrivée le 2 - départ le 22.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre - 19 Lexden Road - Colchester CO3 3PW (Essex).

Responsable : Mr David Marson.
cesc@compuserve.com

Mode d'hébergement : dans les familles.
Contenu : Perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

Démarches pédagogiques: approfondissement de la spécificité de cet enseignement et recherche de matériaux didactiques et pédagogiques adaptés au niveau des élèves.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 142
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg - Niveau 1

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Clermont-ferrand, Créteil, Dijon, Guadeloupe, Limoges, Martinique, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes, La Réunion, Rouen.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui ressentent le besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques de base.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 3 au vendredi 21 juillet 2000; arrivée le 2 - départ le 22.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH89 DP.

IALS.enquiries@ed.ac.uk

Responsable : M. Eric Glendinning.

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu : perfectionnement linguistique (langue utilisée en salle de classe pour organiser et mener en anglais les activités proposées aux élèves ; concentration sur la langue orale : authenticité et correction phonétique).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mecredi 15 décembre 1999**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 143
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg - Niveau 2

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Clermont-ferrand, Créteil, Dijon, Guadeloupe, Limoges, Martinique, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes, La Réunion, Rouen.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent déjà d'une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise mais qui souhaitent perfectionner leurs compétences linguistiques.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 3 au vendredi 21 juillet 2000; arrivée le 2 - départ le 22.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH89 DP.

IALS.enquiries@ed.ac.uk

Responsable : M. Eric Glendinning.

Mode d'hébergement : dans les familles.
Contenu :

- Réflexion sur les contenus et les méthodes adaptés aux jeunes élèves.
- Examen de matériaux didactiques appropriés.
- Perfectionnement linguistique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 221
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Brême - Niveau I

Académies concernées : toutes académies.
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles qui ressentent le besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques de base.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du dimanche 2 au dimanche 16 juillet 2000; arrivée le 2 - départ le 16.

Lieu du séjour : Landesinstitut für Schule Bremen

Responsable du stage : Institut Goethe de

Paris tél.: 01 444392 30, pv@paris.goethe.org
Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont:

- perfectionnement des connaissances en allemand;
- proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire;
- découverte de la ville de Brême.

Mode de travail :

- travail en séance plénière et en petits groupes;
- travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues;
- découverte de différents quartiers de la ville de Brême à travers des recherches individuelles et des conférences;
- visites de classes à l'école primaire;
- programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 222
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Fribourg - Niveau 2.

Académies concernées : toutes académies.
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles disposant déjà d'une certaine aisance dans la pratique de la langue allemande.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : Du dimanche 2 au dimanche 16 juillet 1999; arrivée le 2 - départ le 16.

Lieu du séjour : Goethe-Institut Freiburg.

Responsable du stage : Institut Goethe de Paris tél.: 01 444392 30, pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont:

- perfectionnement des connaissances en allemand,
- proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire,
- découverte de la ville de Fribourg et de ses environs.

Mode de travail :

- travail en séance plénière et en petits groupes;
- travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues;

- découverte de la ville de Fribourg à travers des recherches individuelles et des conférences;
- visites de classes à l'école primaire;
- programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

ESPAGNE

N° CODE : 411
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos.

Académies concernées : toutes académies.
 Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'espagnol ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.
 Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 17 juillet au 30 juillet

2000; arrivée le 16 juillet au soir - départ le 31 juillet au matin.

Lieu du séjour : Cámara de comercio, C/ San Carlos 1, E-09002 Burgos.

Responsable : M. Ayala.

Mode d'hébergement: dans des familles ou en résidence universitaire (chambres individuelles) - Residencia Peñamaya Polígono Docente.

Contenu : perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

ITALIE

N° CODE : 511
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Pérouse

Académies concernées : toutes académies.
 Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.
 Peuvent être également candidats les professeurs

des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement, après leur titularisation.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 17 au 29 août 2000;

arrivée le 16 août dans la soirée - départ le 29 août dans l'après-midi.

Lieu du séjour : Pérouse - Université italienne pour étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, I-06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire (Casa della Studentessa), 220 Corso Garibaldi, I-06100 Perugia.

Repas dans un restaurant de la ville ou restau-

rant universitaire.

Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

PORTUGAL

N° CODE : 611
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes académies
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de portugais ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent également être candidats les professeurs stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement après leur titularisation.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du jeudi 13 au mercredi 26 juillet 2000; arrivée le 12 juillet (soir), départ le 26 juillet à 15 heures.

Lieux du séjour : Lisbonne.

Mode d'hébergement : hôtel (chambre à deux). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées).

Le stage offre l'occasion d'une initiation à la langue (ou un approfondissement) et permet une découverte de la civilisation portugaise sous différents aspects: géographie, histoire et société, vie économique et sociale après 1975, littérature contemporaine et littérature enfantine, chanson, gastronomie etc.

Responsable du stage : Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6 rue Sarette 75014 Paris - tél. 0143225547, télécopie 0143212328.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **mercredi 15 décembre 1999**.

Notice de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
Échanges franco-allemand, franco-espagnol de maîtres du premier degré

Remplir une seule fiche en annexe qui correspond au programme souhaité

ALLEMAGNE-ESPAGNE-(1)

Nom d'usage :				Prénom :			
Nom patronymique :				Date de naissance :			
Situation de famille:	célibataire	oui	non	(1)			
Nombre d'enfants à charge:							
Personnes devant vous accompagner à l'étranger :	conjoint	oui	non				
	enfants	oui	non	(1)	nombre	âge	

Adresse personnelle :		
Code postal:	Ville	N° de téléphone

Situation administrative:	Instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire (1)	
Classe	échelon	
Académie de rattachement	Département d'exercice	
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département:		

Etablissement d'exercice:		
Nom:		
Adresse:		
Code postal:	Ville	N° de téléphone
Classe dans laquelle vous exercez actuellement:		

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention):		
Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ?		
	oui	non (1)
Si oui, précisez la formation suivie		
Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de la langue du pays où vous souhaitez séjourner ?		
	oui	non (1)
Si oui, précisez en la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s):		

(1) rayer la mention inutile

Niveau dans la langue du pays où vous souhaitez séjourner	Lue	Comprise	Parlée	Ecrite	(1)
Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Si oui, lieu et date:		oui	non	(1)	
Avez-vous déjà participé à ce programme ? Si oui, précisez l'année scolaire		oui	non	(1)	

Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement des langues vivantes à l'école.

Fait à : le

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou du directeur de FLU.F.M.) :			
Favorable	Défavorable	(1)	
Avis de la commission d'appréciation :			
Favorable	Défavorable	(1)	
Avis de la C.A.P. départementale :			
Favorable	Défavorable	(1)	

Décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale :

DÉPART AUTORISÉ	DÉPART REFUSÉ	(1)
-----------------	---------------	-----

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision :

(1) rayer la mention inutile

Annexe 1

Indiquez obligatoirement, par ordre de préférence, trois provinces. A titre indicatif, les provinces qui participent, en 1999-2000, au programme sont : Albaceta, les Asturies, Badajoz, Burgos, la Cantabrie, Murcie, Ségovia. Vous pouvez indiquer également "aucune préférence pour une région déterminée".

Inscrire en clair les noms des provinces choisies:	
1)	
2)	
3)	

Annexe 2

Indiquez obligatoirement trois "Länder", par ordre de préférence. Votre choix ne doit porter que sur les seuls Länder qui participent actuellement au programme et qui réalisent les échanges avec votre zone.

Nom des Länder choisis	Code des Länder
1)	
2)	
3)	

*sans pour les candidats de la zone 4.

Code des Länder :

- 10 Bade-Wurtemberg
- 11 Bavière
- 12 Berlin
- 13 Brandebourg
- 14 Hesse
- 15 Rhénanie du Nord-Westphalie
- 16 Rhénanie-Palatinat
- 17 Saxe
- 18 Saxe
- 19 Thuringe
- 20 Tout Land de la zone

ECHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

■ Des échanges poste pour poste entre des professeurs de langues vivantes titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés seront organisés pour tout ou partie de l'année scolaire 2000-2001 avec les pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis, Irlande et Royaume-Uni.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Les objectifs des échanges poste pour poste sont les suivants:

- . la formation des professeurs de langues vivantes et leur perfectionnement linguistique et professionnel,
- . l'approfondissement de la connaissance du

pays étranger dont l'enseignant pourra faire bénéficier ses élèves,

- . la promotion des langues vivantes par des professeurs natifs du pays et la promotion du français à l'étranger,
- . la création ou le resserrement de liens entre établissements, tels que des correspondances scolaires, des voyages et des échanges d'élèves, des appariements d'établissements et des projets d'action éducative.

1 - Conditions de participation

a) Le tableau ci-dessous indique les pays, les catégories d'enseignants concernés, les périodes d'échanges possibles et l'ancienneté requise dans l'enseignement de la langue (calculée au 1er juillet 2000); les années de formation ou stages de CAPES et agrégation sont exclues.

PROGRAMMES							
PAYS	Certifiés Agrégés	PLP AE PEGC	Annuel	1er trim.	2ème trim.	Echanges courts	Ancienneté d'enseignement dans la langue au 1-7-2000
Australie	oui	non	oui ⁽²⁾	non	non	non	2 ans
États-Unis	oui	oui ⁽¹⁾	oui	non	non	non	2 ans
Canada	oui	non	oui	non	non	non	2 ans
Royaume-Uni	oui	oui	oui	oui	oui	3, 4 ou 6 semaines	2 ans
Irlande	oui	oui	oui	oui	non	non	2 ans
Allemagne	oui	oui	oui	oui	non	6 semaines	2 ans
Autriche	oui	non	oui	oui	non	non	2 ans
Espagne	oui	oui	oui	non	oui	non	2 ans

(1) Titulaires d'une licence d'anglais

(2) Pour l'Australie de février 2001 à décembre 2001 (2 postes)

b) Les candidats doivent appartenir aux catégories d'emploi figurant au premier tableau et justifier de l'ancienneté requise telle qu'elle est fixée au même tableau;

c) Être titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré (ne pas être affectés à titre provisoire dans l'établissement);

d) Exercer des fonctions à plein temps pendant l'année d'échange;

e) Ne pas avoir à regagner leur poste en cours d'échange pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée au déroulement de leur carrière;

f) Ne solliciter en aucun cas pour l'année d'échange une mutation ou un détachement. Le nombre d'échanges qu'un professeur peut effectuer au cours de sa carrière n'est pas limité.

2 - Organisation du service pendant l'échange

a) Position administrative des professeurs

Un échange n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires.

Aussi, tout enseignant est-il tenu, au terme de l'échange, de regagner son poste en France, lequel n'a pas été porté vacant puisqu'il a été occupé par le partenaire étranger.

b) Discipline

Chaque professeur enseigne sa langue maternelle. Dans les pays anglophones, des cours de civilisation française ou européenne peuvent être demandés au professeur français. Les professeurs à même de le faire pourront être sollicités pour assurer un complément d'enseignement dans une autre matière, en particulier une deuxième langue vivante.

c) Service

Chaque professeur assure le service habituel de son partenaire tel qu'il est déterminé par les autorités du pays d'accueil.

Le nombre d'heures exigibles du professeur étranger doit correspondre au service hebdomadaire, tel qu'il est fixé pour la catégorie d'emploi à laquelle appartient le professeur français.

Il n'existe pas d'obstacle à confier la charge de

professeur principal au professeur d'échange puisque le professeur étranger doit être tenu pour un enseignant à part entière, capable d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

d) Professeurs bivalents

Dans le cas des professeurs de lycée professionnel et des PEGC, le chef d'établissement français doit être en mesure d'offrir au professeur étranger, soit un service complet d'enseignement dans sa langue maternelle, soit un minimum de 15 heures, à l'exclusion de toute autre discipline

e) Calendrier scolaire

La durée de l'échange est déterminée par le calendrier scolaire du pays d'accueil.

La rentrée scolaire dans les pays de langue anglaise - qui peut précéder de plusieurs semaines la rentrée française - est assurée par le professeur français.

Compte tenu du décalage entre les périodes d'activités en France et à l'étranger, les échanges prévus au deuxième trimestre scolaire se déroulent normalement de la fin des vacances de Noël dans le pays d'accueil jusqu'au 31 mars, sauf arrangement différent convenu entre les deux partenaires et agréé par les chefs d'établissement concernés. Les échanges courts (3, 4 ou 6 semaines) se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

f) Journées préparatoires

Dans le cadre du programme franco-allemand, les professeurs français et allemands retenus pour un échange annuel ou trimestriel participent à des journées préparatoires qui se dérouleront du 7 au 9 juillet 2000 en Allemagne.

Les échanges de six semaines qui se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël ne sont précédés d'aucune rencontre préparatoire. Les participants reçoivent avant le début de l'année scolaire un dossier d'information sur le système scolaire allemand, la vie en Allemagne et les formalités à accomplir.

g) Prolongation d'échange

Il est possible de prolonger:

- un échange du premier trimestre sur le second, ou sur l'année scolaire complète (demande à

présenter un mois avant la fin de l'échange),
- un échange annuel pour une année supplémentaire (demande à présenter en mars au plus tard).
À cette fin, le professeur doit formuler, par la voie hiérarchique, une demande de prolongation accompagnée de l'accord des chefs d'établissement concernés.

3 - Déroulement de l'échange

a) Date de la notification

Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 15 juin 2000 (sauf pour l'Australie).

Seuls les candidats qui auront fait l'objet d'une proposition d'échange seront avisés par courrier de l'administration centrale.

b) Accueil du professeur étranger

Il est tout particulièrement demandé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de préparer l'accueil du professeur étranger en sensibilisant enseignants, personnels d'éducation, administratifs et de service, élèves et parents d'élèves à sa venue.

Le chef d'établissement veillera personnellement à l'insertion de l'enseignant étranger dans la communauté scolaire de l'établissement. Il lui appartient notamment de mettre en oeuvre les conditions susceptibles de valoriser l'apport original du professeur étranger en particulier dans les domaines pédagogique et culturel.

c) Échanges de logements et de voitures

Ils demeurent une affaire strictement privée entre partenaires. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ne peut en aucun cas intervenir sur ce point.

d) Scolarisation des enfants

Si des enfants d'âge scolaire accompagnent le professeur, celui-ci se renseignera lui-même, au besoin en consultant son partenaire, sur les possibilités de scolarisation existant sur place.

e) Organisation du départ

Les professeurs d'échange sont responsables de l'organisation de leur départ.

- Voyage: il revient aux participants de choisir leur mode de transport, d'effectuer les réservations nécessaires et de faire l'avance des billets. Ultérieurement, les frais de voyage feront l'objet

selon le cas, soit d'un remboursement intégral, soit du versement d'une allocation forfaitaire (cf. tableau au paragraphe J du chapitre 4 - dispositions financières). Dans le cas des échanges avec les États-Unis, les justificatifs des frais de transport sont à adresser à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris. Le voyage des familles (conjoint et enfants) reste à la charge des candidats.

Pour l'Australie et le Canada, les frais de transport des bagages du professeur d'échange pourront faire l'objet d'une prise en charge pour un montant limité à 1000F à l'aller comme au retour.

- Visa: Les formalités nécessaires à l'obtention des visas doivent être effectuées en propre par les professeurs d'échange: elles devront être entamées directement auprès des services consulaires concernés dès acceptation de l'échange. Les participants en assureront le coût: frais de dossier, examen médical radiologique et visa.

f) Interruption de l'échange

Les candidats s'engagent, en postulant, à mener l'échange jusqu'au terme initialement prévu. En cas de rupture d'échange et quels qu'en puissent être les motifs, les frais entraînés par un retour anticipé en France ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale.

g) Congés de maladie

Les professeurs français doivent justifier de leurs absences à l'étranger auprès de leur chef d'établissement français et auprès du chef d'établissement étranger.

h) Autorisations d'absence

Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès du chef d'établissement étranger qui appliquera la réglementation en usage dans son pays.

i) Rapport sur l'échange

Au terme de son séjour, le professeur est tenu d'adresser à l'inspection générale de la langue concernée et au délégué académique aux relations internationales et à la coopération de son académie (qui le transmettra à l'administration centrale), un rapport selon le modèle fourni qui fera apparaître les conditions matérielles et

pédagogiques dans lesquelles l'échange s'est déroulé ainsi que le suivi envisagé.

4 - Dispositions financières (annexes 1, 2 et 3)

a) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées par le professeur étranger doivent lui être payées:

- d'une part, lorsqu'elles correspondent au service accompli au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du professeur français;

- d'autre part, lorsqu'elles résultent du décompte prévu par les dispositions des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950 et n° 61-1362 du 6 décembre 1961.

b) Heures de première chaire

Ainsi, les heures de première chaire doivent être versées au professeur étranger qui remplace un professeur français, enseignant en première ou en classe terminale.

c) Classes postbaccalauréat

De même, les heures supplémentaires doivent être versées au professeur étranger remplaçant un professeur français enseignant exclusivement dans les classes postbaccalauréat (BTS, etc.).

d) Paiement des heures supplémentaires

Les services comptables académiques ou l'intendance des établissements assureront aux intéressés la rémunération de ces heures en monnaie française et selon le taux applicable à la catégorie d'emploi du professeur français en échange.

e) Prélèvement sécurité sociale

Les heures supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucun prélèvement au titre de la sécurité sociale (voir la circulaire n° 27-264 du 26 juillet 1977 BOEN n° 31 du 8 septembre 1977 ci-jointe en annexe 2).

f) Conseils de classe et d'orientation

Les indemnités pour conseils de classe et d'orientation et charges entrant dans la définition du service restent acquises au professeur français. Il n'en reste pas moins que le professeur étranger est tenu d'assister à ces conseils aux lieu et place de son partenaire (voir la circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980 - BOEN n° 38 du 30 octobre 1980 ci-jointe en annexe 3).

g) Traitement

Le professeur français continue de percevoir en francs et en France son traitement sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

h) Transfert du traitement

Les professeurs sont responsables dans tous les cas de l'acheminement de leur traitement à l'étranger qui continuera, sauf indication contraire de leur part, à être versé en francs par le service payeur sur leur compte habituel en France.

Il leur appartiendra de s'informer eux-mêmes sur les moyens de paiement utilisables dans le pays étranger.

Seuls les professeurs participant à un échange annuel pourront ouvrir un compte en francs convertibles auprès de la trésorerie générale pour l'étranger (adresse: 30, rue Malville, 44100 Nantes), organisme du ministère du budget habilité à transférer sans frais les émoluments des fonctionnaires affectés à l'étranger. Dans ce cas, le professeur effectue lui-même les démarches auprès de son service payeur afin de domicilier son traitement sur ce nouveau compte. Aucun avis de cessation de paiement ne doit donc être émis à l'occasion d'une nomination sur un poste d'échange.

i) Allocations d'échanges

Une allocation d'échange, sous forme d'un forfait, sera versée aux participants (cf. tableau ci-après) par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (service financier) - 1 av. Léon Journault 92311 Sèvres. Il appartiendra à chaque enseignant participant à un échange de faire parvenir à ce service un RIB.

Le montant du forfait ne varie pas en fonction de la situation familiale des candidats ou des aléas qui peuvent survenir en cours d'échange. L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement du service prévu, jusqu'au terme prévu, dans l'établissement étranger d'affectation.

j) Modalité de versement des allocations

Les allocations sont versées:
- soit à l'issue de l'échange, 12 semaines après le retour du professeur, pour les échanges d'une durée inférieure ou égale au trimestre (les allocations de

séjour et de voyage étant servies simultanément) - soit par fraction trimestrielle à trimestre échu, pour les échanges annuels. Le forfait voyage est versé en

même temps que la première fraction trimestrielle. En cas d'interruption de l'échange, l'allocation ne sera versée qu'au prorata de la période effectuée.

MONTANT DES ALLOCATIONS

PAYS	annuel	1er ou 2e trimestre	3-4 semaines	6-7 semaines	voyages ⁽¹⁾
États-Unis	1500F/mois sur 12 mois				5000F en moyenne selon la destination
Australie	1500F/mois sur 12 mois				Frais réels
Canada	1500F/mois sur 12 mois				Frais réels
Royaume-Uni	5000F x 3	6000F	2000F	3000F	1 820F
Irlande	5000F x 3	6000F			1 820F
Allemagne	5000F x 3	6000F		3000F	1 820F
Autriche	5000F x 3	6000F			1 820F
Espagne	5000F x 3	6000F			1 820F

(1) Le coût du voyage aller et retour, entre la résidence administrative et leur affectation à l'étranger, effectué par les professeurs français d'échange exerçant dans les DOM-TOM est entièrement pris en charge par l'administration centrale qui en assure le remboursement sur présentation des pièces justificatives à adresser au Centre International d'Études Pédagogiques (service financier) - 1 av. Léon Journault - 92311 Sèvres cedex (sauf pour les États-Unis).

5 - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures, vœux et sélection des candidats

a) Programmes

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de l'extrême complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays.

b) Partenaire identifié

Les candidatures de professeurs ayant déjà préparé l'échange avec un partenaire de leur choix sont prioritaires (avec des réserves pour l'Allemagne) à condition que:

- la candidature ait été déposée dans les formes prescrites par la présente note;
- la candidature du partenaire étranger ait été, elle aussi, retenue par les autorités hiérarchiques dont il relève.

c) Les vœux géographiques sont pris en compte dans toute la mesure du possible.

Cependant, des vœux trop restreints, portant soit sur une seule ville ou une seule région, soit exclu-

sivement sur des villes, disposant d'un établissement français ou d'une université, limitent les possibilités de satisfaire la demande du candidat. Il est donc conseillé aux enseignants désireux d'obtenir un échange d'élargir leurs vœux géographiques.

d) Les réunions communes de sélection se tiennent au cours du deuxième trimestre scolaire afin de procéder à l'appariement des dossiers. Les candidats retenus reçoivent une proposition d'échange.

Il n'existe pas avant les réunions de listes des postes étrangers à échanger.

Chaque partie peut agréer ou refuser un candidat de l'autre partie en fonction des critères de jugement professionnels, pédagogiques ou administratifs propres au système éducatif de son pays et du pays de son choix.

La commission de sélection s'appuiera sur les données suivantes:

- avis hiérarchiques,
- motivations professionnelles,
- prolongements possibles de l'échange: projet

d'action éducative inter-établissements, appariements, voyages de classes, etc...

Les échanges de logement sont pris en compte par les commissions comme éléments supplémentaires d'appréciation.

e) Calendrier de dépôt des candidatures

●Retrait des dossiers: jusqu'au **15 décembre 1999**

Par lettre adressée directement par le candidat au Rectorat de son académie à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération en précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation. (cf. en annexe 4 la liste des DARIC). Pour les candidats à un échange avec les USA un dossier supplémentaire sera à demander à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels - 9, rue Chardin , 75016 Paris , tél. 01 44145360.

●Retour des dossiers avant le **15 janvier 2000.**

- La notice blanche renvoyée directement par le candidat dès qu'il l'aura complétée au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, bureau DRIC B3, Danton, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP;

- Les deux notices de couleur seront renvoyées par le chef d'établissement au délégué académique aux relations internationales et à la coopération du rectorat concerné qui les transmettra à l'administration centrale pour le 31 janvier 2000. Elles devront comporter:

- l'avis du chef d'établissement;
- l'avis du DARIC;
- l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou de l'inspecteur de l'enseignement technique
- l'avis du recteur d'académie.

Ces dates sont impératives, compte tenu de la nécessité d'assurer dans les délais impartis l'instruction des dossiers et la préparation des travaux des différentes commissions internationales de sélection des candidats.

Les chefs d'établissement porteront un avis sur les candidatures:

- en appréciant les motivations et les aptitudes du candidat à l'échange (cf. annexe à la notice de candidature),
- en déterminant l'intérêt de la présence d'un

professeur étranger dans leur établissement. Les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération porteront un avis sur l'opportunité de l'échange dans le cadre de la politique d'ouverture internationale de l'établissement. Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'enseignement technique exprimeront leur avis motivé à la suite d'un entretien préalable ou d'une prise de contact avec le candidat. Il est particulièrement important que la présente note de service bénéficie de la plus large diffusion possible au sein des établissements relevant de l'académie.

Annexe 1

ÉCHANGES DE PROFESSEURS
DE LANGUES VIVANTES À L'ÉTRANGER :
RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS
POUR CONSEIL DE CLASSE ET HEURES
SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MEN27300001C

RLR : 213-4

Circulaire n° 1050 du 4 juin 1973
(Éducation : bureau DIPER 19)

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement.

■ La question du règlement des indemnités précitées dans le cas des échanges de professeurs de langues vivantes a été posée à maintes reprises. Il s'agit de savoir qui, du professeur français ou du professeur étranger, doit les percevoir.

Diverses solutions ont été adoptées qui ne satisfont ni la logique ni l'équité. Une règle générale doit donc être adoptée, permettant de tenir compte des intérêts de chacun des professeurs intéressés.

Dorénavant, les indemnités se rapportant aux conseils de classe et aux conseils d'orientation doivent être versées au professeur français. En effet, la participation à ces conseils fait partie

intégrante de ses obligations de service. Or, il est souvent demandé à nos professeurs d'assurer parmi leurs fonctions d'enseignant à l'étranger des tâches qui ne font pas partie de leurs obligations de service habituelles, il est équitable que les indemnités de participation à ces conseils soient considérées comme un élément de leur rémunération et qu'ils en bénéficient hors de France.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

En revanche, les heures supplémentaires qu'il peut être demandé d'effectuer au professeur étranger doivent être payées à celui-ci, soit par le service comptable de l'inspection académique, soit par l'intendant du lycée, puisqu'elles constituent une charge exceptionnelle. Il est souhaitable de limiter à deux heures le service qui peut être demandé à ce titre au professeur étranger.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur chargé des personnels enseignants
J. DEYGOUT

Annexe 2

SITUATION AU REGARD DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE DES PROFESSEURS
ÉTRANGERS PARTICIPANT À UN
ÉCHANGE DE POSTE ET DEVANT ÊTRE
RÉMUNÉRÉS AU TITRE DE TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7700002C

RLR : 242-9

Circulaire n° 77-264 du 26 juillet 1977.
(Affaires financières: bureau DAF 5)

Texte adressé aux recteurs

■ Mon attention a été appelée sur les difficultés rencontrées pour régulariser la situation des pro-

fesseurs étrangers exerçant leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard du paiement d'heures supplémentaires.

Les personnels considérés restent rémunérés par leur pays d'origine mais peuvent prétendre au paiement des indemnités pour heures supplémentaires en application des dispositions de la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973. La rétribution ainsi servie doit, d'une part, correspondre à un service effectivement accompli par le professeur étranger au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du partenaire d'échange et, d'autre part, être calculée selon le taux de l'heure supplémentaire que devrait percevoir le professeur français selon la catégorie d'emploi à laquelle il appartient. Ces deux éléments sont appréciés par rapport à la date de conclusion de l'échange et ne peuvent tenir compte des modifications susceptibles d'être intervenues dans la situation du professeur français au moment où le professeur étranger vient occuper son poste. Les paiements effectués par les services informatiques du Trésor ne peuvent, en règle générale, intervenir qu'au profit de personnels disposant d'un numéro d'immatriculation INSEE. Or, à l'exception des professeurs britanniques exerçant temporairement leur activité en France et qui ont fait l'objet de mesures particulières, les professeurs étrangers restent couverts par leur pays d'origine pour les risques maladie et pour la retraite. En conséquence, ils ne sont pas immatriculés au régime français de sécurité sociale et ne doivent pas subir de retenues au titre des cotisations de sécurité sociale et de retraite.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour permettre aux services du Trésor d'assurer aux intéressés la liquidation des indemnités pour heures supplémentaires, en l'absence d'un numéro d'INSEE, la direction de la comptabilité publique a accepté de créer un numéro provisoire d'identification à partir de la date de naissance des professeurs. La prise en charge de ces enseignants, sous le numéro considéré, permettra le paiement des heures supplémentaires sans prélevement correspondant des cotisations concernant les régimes sociaux. En ce qui concerne les professeurs britanniques

exerçant leur activité en France, je vous rappelle que la couverture des risques sociaux est assurée par l'État français, lequel est chargé du versement de la double cotisation dans les conditions précisées par les circulaires n° 71-74 du 19 février 1971, BOEN n° 8 du 25 février 1971, et n° 76-439 du 8 décembre 1976, BOEN n° 47 du 26 décembre 1976(1).

Il vous appartiendra, en ce qui concerne les heures supplémentaires dues aux professeurs britanniques, de transmettre aux services du Trésor les éléments justificatifs des droits acquis en rappelant la nationalité de ces enseignants et leur numéro d'immatriculation. Bien entendu aucune retenue ne sera effectuée sur le montant de ces heures.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
A. BLANCHARD

(1) Cette double cotisation donne lieu à la liquidation mensuelle transmise aux centres électroniques du Trésor avec indication, dans le cadre "observations" des fiches de liaison, de la nationalité des intéressés et de la base indiciaire de calcul des cotisations sociales.

Annexe 3

ÉCHANGES INTERNATIONAUX
DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT
DU SECOND DEGRÉ : RÈGLEMENT
DES INDEMNITÉS POUR CONSEILS DE CLASSE

NOR : MENZ8000003C

RLR : 212-4

Circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980.

(Affaires financières)

Texte adressé aux recteurs

■ Des questions sont périodiquement posées sur la situation des enseignants étrangers appelés à exercer leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard de l'attribution des indemnités prévues par le décret n° 71-884 du 2 novembre 1971. J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en applica-

tion des dispositions toujours en vigueur, prévues par la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973, les indemnités en cause ne doivent être versées qu'au professeur français.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation.

Le directeur des affaires financières
A. BLANCHARD

Annexe 4

LISTE DES DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES AUX
RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA
COOPÉRATION (DARIC) DANS LES RECTORATS

Rectorats

Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1
0442917504

Amiens

20 bd Alsace-Lorraine
BP 2609 - 80026 Amiens cedex
0322823753

Besançon

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
0381657405

Bordeaux

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935 - 33060 Bordeaux cedex 01
0557573537

Caen

168, rue Caponière
BP 6184 - 14034 Caen cedex
0231301584

Clermont-Ferrand

3, av. Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex
0473993353

Corse

Bd Pascal Rossini
BP 808 - 20192 Ajaccio cedex
0495706427

Créteil

4, rue Georges Enesco
94010 Creteil cedex
0149816454

Dijon

51, rue Monge
BP 1516 - 21033 Dijon cedex
0380448573

Grenoble

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021 Grenoble cedex
0476747547

Guadeloupe

BP 480 - 97164 Pointe A Pitre cedex
0590216506

Guyane

BP 6011 - Route de Baduel
97306 Cayenne cedex
0594255888

Lille

20, rue Saint-Jacques
BP 709 - 59033 Lille cedex
0320156018

Limoges

13, rue F. Chénieux
87031 Limoges cedex
0555114107

Lyon

92, rue de Marseille
BP 7227 - 69364 Lyon cedex 07
0472806423

Martinique

Terreville
97279 Schoelcher cedex
0596522876

Montpellier

31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex
0467915055

Nancy-Metz

6, bis rue Manège - Site Mably
BP 13 - 54035 Nancy cedex
0383862128

Nantes

"La Houssinière"
BP 972 - 44076 Nantes cedex 03
0240373723

Nice

53, avenue Cap de Croix
06081 Nice cedex
04935388

Orléans-Tours

21, rue Saint-Etienne
45043 Orleans cedex
0238794660

Paris

94, avenue Gambetta
75020 Paris
0144624040

Poitiers

5, Cité de la Traverse
86022 Poitiers cedex
0549547206

Reims

1, rue Navier
51082 Reims cedex
0326056959

Rennes

96, rue d'Antrain
35044 Rennes cedex
0299251124

La Réunion

24, avenue Georges Brassens
BP 145 - 97493 Sainte-Clotilde cedex
00262290707

Rouen

25, rue de la Fontenelle
76037 Rouen cedex
0235147744

Strasbourg

6, rue de la Toussaint
67081 Strasbourg cedex
0388233789

Toulouse

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex
0531364632

Versailles

2, esplanade du Grand-Siècle
BP 1143 - 78017 Versailles cedex
0130855013